

Les pendulaires paieront plus cher leur AG

CFF

Le président du conseil d'administration des CFF précise que le système tarifaire va être remodelé.



Les pendulaires paieront plus cher pour utiliser les transports publics. C'est ce que révèle Ulrich Gygi, le président du conseil d'administration des CFF, dans une interview publiée dans *Le Matin Dimanche*.

«Les AG (abonnements généraux) utilisés par des pendulaires devront progressivement devenir plus chers», déclare celui qui quittera son poste en juin. Ces usagers titulaires d'un tel abonnement profitent d'un prix au kilomètre très bas, argue-t-il. Il relève au passage que l'ex-régie fédérale est en train de remodeler son système tarifaire.

Selon Ulrich Gygi, il serait logique «que ceux qui font plus de trajets et sur de plus grandes distances payent aussi plus». Plusieurs mesures sont envisagées. Les pendulaires sont directement ou indirectement les plus touchés, car «les AG acquis par commodité et pour voyager durant les loisirs ne devraient pas augmenter», précise-t-il.

Ce dernier prédit entre autres un AG qui «ne donnerait plus droit qu'à un certain nombre de trajets». Une fois le nombre permis dépassé, l'utilisateur devrait alors passer à la caisse. Selon lui, il est important de pouvoir suivre électroniquement les trajets des utilisateurs.

A terme, les prix varieraient ainsi selon la consommation du passager ou «en fonctions des types de trains, des heures ou des jours de la semaine», explique encore Ulrich Gygi.

Pro Rail met en garde

Pro Rail, l'association de défense des usagers du rail, appelle à la prudence et met en garde contre les possibles conséquences: si on augmente trop le prix des trajets en train, les usagers risquent de reprendre leur voiture, écrit Pro Rail. Les trains seraient alors de nouveau moins fréquentés et les recettes baisseraient.

L'association a déjà proposé sa propre solution d'abonnement général «à la carte» il y a trois ans, rappelle-t-elle. Il s'agirait d'un AG valable de manière illimitée dans une zone d'environ 30 kilomètres au maximum, et utilisable seulement cent jours par année au-delà de ce secteur. (ats/nxp)